

CAPN des Magasiniers des Bibliothèques

18 novembre 2016

Pour une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle des agents

Les commissaires paritaires CGT et SNASUB-FSU des Magasiniers des bibliothèques déplorent que, dans la plupart des établissements, trop de collègues ayant une grande ancienneté dans leur grade et de nombreuses années de service ne soient pas proposés au tableau d'avancement.

Il est inadmissible que tant de collègues puissent arriver à l'âge de la retraite sans avoir pu bénéficier d'une juste reconnaissance, qui ne leur garantira même pas une vie décente jusqu'à la fin de leurs jours.

Nous déplorons que l'administration ne se fixe comme objectif, dans le cadre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), que « *Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories,...* [...] ». ».

Nous demandons comme pour les autres catégories A et B un doublement de l'indice entre le début et la fin de carrière.

Les représentants des magasiniers des bibliothèques CGT et SNASUB-FSU

Paris le 18 novembre 2016